

Manipulation appropriée du sol

Projet de construction	Machines	Conditions préalables
Chantiers linéaires avec intervention de machines équipées de pneus	<ul style="list-style-type: none"> • Pelle-araignée • Dumper • Pelle mécanique sur pneus 	Accès possible au chantier par une piste ou une voie de communication préexistante (chemin, route).

Test pour le machiniste : « Sauf conditions exceptionnelles, les véhicules sans chenilles ne circulent jamais sur les sol. »

Marche à suivre

Pelle-araignée

- Employée uniquement sur les sols en forte pente.

Utilisation

- Toujours circuler sur l'horizon supérieur du sol en place, bien ressuyé.
- Ne pas rouler sur les dépôts temporaires formés des matériaux provenant des horizons supérieur et inférieur décapés.

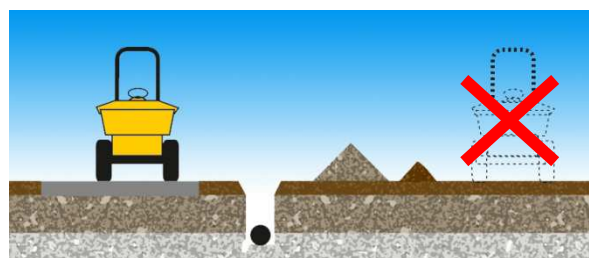


Dumper à pneus

- Employé pour le transport de matériaux.

Utilisation

- Avec le dumper, ne jamais circuler sur les sols.
- Circuler sur les chemins existants, ou, s'il n'y en a pas, sur une piste de chantier spécialement aménagée (cf. fiche n°1).
- Ne jamais rouler sur les dépôts temporaires de matériaux terreux (couches inférieure et supérieure), ni sur les sols récemment remis en place.



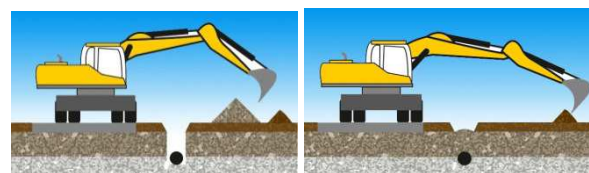
Dumper circulant sur un chemin existant adjacent à la fouille.

Pelle mécanique sur pneus




- Employée, par exemple, lors du remblayage d'une fosse.

Utilisation

- Ne jamais circuler directement sur le sol.
- Manipulation des sols possible sans circulation si la force de succion dans le sol est supérieure à 6 cbar.
- Effectuer les manipulations depuis le chemin ou la route jouxtant les travaux.



Reprise des matériaux depuis un chemin existant adjacent à la fouille.

Légende	 Horizon supérieur , horizon de terre végétale ou horizon A: foncé, riche en humus, fortement colonisé par les racines, épais de 20-30 cm.
	 Horizon inférieur , sous-couche arable ou horizon B: clair, comporte moins d'humus et moins de racines, épais de 30-70cm.
	 Sous-sol , matériel parental ou horizon C: matériel minéral plus ou moins altéré (blocs, cailloux, graviers, sable, limons, argiles), ne compte pas comme sol.

DGE-GÉODE-Sols – Valentin 10, CH - 1014 LAUSANNE - T +41 21 316 74 26 - F +41 21 316 75 57- info.dge@vd.ch - www.vd.ch/dge